AGIR pour la BIODIVERSITÉ
NORD

Brunémont, le 09 janvier 2014.

Monsieur le Préfet du Nord
Préfecture
12 Rue Jean sans Peur
59039 LILLE cedex

Objet : Chasse au gibier d'eau / Incitation publique au braconnage.

Dossier suivi par : Yann GODEAU.

Copie à : SGAR, DDTM59, LPO France, LPO62.

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance du communiqué commun des fédérations des chasseurs du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, rendu public le 06 janvier dernier.

En contradiction avec leur fédération nationale, qui a communiqué sur ce sujet le 07 janvier, les présidents respectifs appellent leurs adhérents à chasser « *les oies sauvages et le canard siffleur jusqu'au 16 février 2014 à midi* », donc après la date légale de clôture de la chasse pour ces espèces, fixée au 31 janvier 2014 (arrêté ministériel consolidé du 19 janvier 2009).

Cet appel, largement diffusé auprès des chasseurs, constitue un encouragement à violer la réglementation de la chasse. Il est en totale contradiction avec les missions des fédérations de chasseurs, fixées par la loi qui stipule (art. L.421.5 du Code de l'Environnement) que celles-ci « *apportent leur concours à la prévention du braconnage* ».

Notre association, dont l'objet est d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et de lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation, travaille entre autres à obtenir une stricte application des lois et règlements ayant trait à la faune sauvage et aux écosystèmes, en engageant éventuellement des actions en justice. Nous attendons donc des pouvoirs publics, face à ces propos inacceptables dans notre République, une réaction en conséquence.

Nous comptons donc sur votre haute autorité pour que soit respectée la réglementation en vigueur à ce jour et pour que soit renforcée, tout au long du mois de février, la présence sur le terrain de la garderie de l'ONCFS et de la gendarmerie, pour contenir et réprimer les actes de braconnage susceptibles de se produire dans notre département.

Nous avons pris note d'une baisse des effectifs de la garderie de l'ONCFS. A une période où il semble que cette garderie doive être renforcée, nous la déplorons.

Nous souhaitons enfin que soit réévalué l'agrément dont bénéficie la Fédération des Chasseurs du Nord au titre de la protection de la nature compte tenu d'un tel contexte, auquel vient s'ajouter, fin février, le projet de « massacre de renards » sur lequel nous vous avons précédemment interpellé.

En vous remerciant de votre aimable attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses et distinguées salutations.

LPO NORD
7 Rue d'En Haut
59151 BRUNEMONT

Yann Godeau
Président de la LPO Nord,
Administrateur de la LPO France,

Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO NORD
7 rue d'En Haut • 59151 BRUNEMONT
Tél. 06 69 19 69 51 • 06 30 60 74 63 • 03 27 91 65 84 • nord@lpo.fr

BirdLife INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel